

Conseil municipal du 29 novembre 2022

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil municipal de la Ville de Saguenay tenue dans la salle des délibérations de l'hôtel de ville de l'arrondissement de Chicoutimi, le 29 novembre 2022, 12 h 00.

PRÉSENTS : Mme Julie Dufour, mairesse ainsi que tous les autres membres du conseil.

ÉGALEMENT PRÉSENTS : M. Gabriel Rioux, directeur général et Me Jimmy Turcotte, assistant-greffier.

À 12h02, Madame la Mairesse préside et, après avoir constaté le quorum, déclare la séance ouverte.

ORDRE DU JOUR

1. **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**
2. **ADOPTION DU PROGRAMME TRIENNAL DES IMMOBILISATIONS 2022-2023-2024**
3. **PÉRIODE DE QUESTIONS**
4. **PÉRIODE D'INTERVENTION DES MEMBRES DU CONSEIL**
5. **LEVÉE DE LA SÉANCE**

AVIS DE CONVOCATION

L'assistant-greffier dépose devant le conseil conformément à la loi, le bordereau de transmission par courriel de l'avis de convocation de la présente séance extraordinaire avec les documents l'accompagnant qui atteste qu'ils ont été remis à tous les membres du conseil le 25 novembre 2022, à 14h49.

1. **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

VS-CM-2022-793

Proposé par Michel Tremblay
Appuyé par Michel Thiffault

QUE le conseil municipal de la Ville de Saguenay adopte l'ordre du jour de la présente séance avec la modification suivante :

- REMPLACER au point 2 les années « 2022-2023-2024 » par « 2023-2024-2025 »

Adoptée à l'unanimité.

2. **ADOPTION DU PROGRAMME TRIENNAL DES IMMOBILISATIONS 2023-2024-2025**

VS-CM-2022-794

Conseil municipal du 29 novembre 2022

Proposé par Jean-Marc Crevier
Appuyé par Marc Bouchard

QU'il soit résolu d'adopter le programme triennal des dépenses d'immobilisations tel que montré sur le document intitulé «Plan triennal d'immobilisations 2023-2024-2025» daté du 28 novembre 2022 établissant les dépenses d'immobilisations retenues par la Ville de Saguenay comme suit :

<u>2023</u>	<u>2024</u>	<u>2025</u>
68 300 590 \$	77 927 380 \$	80 287 460 \$

QUE le conseil municipal de la Ville de Saguenay décrète que le Programme triennal des immobilisations 2023-2024-2025 sera publié dans un journal diffusé sur le territoire de la Ville de Saguenay;

ET QUE le Service des communications et des relations avec les citoyens de la Ville de Saguenay soit mandaté afin de faire la publication requise.

Le conseiller M. Marc Bouchard demande le vote.

Adopté à l'unanimité.

3. PÉRIODE DE QUESTIONS

Une période de questions a été tenue.

4. PÉRIODE D'INTERVENTION DES MEMBRES DU CONSEIL

Une période d'intervention des membres du conseil a été tenue.

5. LEVÉE DE LA SÉANCE

VS-CM-2022-795

Proposé par Michel Tremblay
Appuyé par Marc Bouchard

QU'il soit résolu de lever la présente séance à 12h09.

Adoptée à l'unanimité.

Ce procès-verbal sera ratifié à la séance ordinaire du conseil de la Ville de Saguenay le 6 décembre 2022.

MAIRESSE

ASSISTANT-GREFFIER

JT/sh